



Nations Unies

**Rapport du Directeur général
de l'Institut des Nations Unies
pour la formation
et la recherche**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 14 (A/61/14)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 14 (A/61/14)

**Rapport du Directeur général
de l'Institut des Nations Unies
pour la formation
et la recherche**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction : examen du mandat	1–11	1
II. Affaires internationales, paix et sécurité	12–20	4
III. Développement durable et environnement	21–36	7
IV. Coopération décentralisée et autorités locales	37–47	11
V. Programme de formation sur la gestion de la dette et des finances	48–51	14
VI. Technologies de l’information et de la communication	52–60	16
VII. Activités menées par les bureaux hors siège	61–88	19
VIII. Méthodes de formation de l’UNITAR	89–101	25
IX. Partenariats et réseaux	102–103	28
X. Suivi et évaluation	104–107	29
Annexes		
I. Statistiques de la participation des pays par groupe régional		30
II. Rapport sur la participation par région		33
III. Distribution des participants par catégorie d’activités de l’UNITAR		34
IV. Nombre de participants par groupe de pays		35
V. Distribution par sexe par catégorie d’activités de formation de l’UNITAR		36
VI. List of UNITAR partnerships and networks (2004-2005)		37

Chapitre premier

Introduction : examen du mandat

1. Au cours de l'exercice biennal, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a organisé plus de 400 programmes de formation différents. Outre le renforcement des capacités, des activités de formation se développent régulièrement et ont bénéficié au cours des deux années à plus de 57 000 participants dont 13 200 qui ont assisté à des ateliers ou séminaires, reçu des bourses ou suivi des activités sur le terrain, et près de 44 000 qui ont suivi les programmes d'enseignement à distance et d'enseignement électronique. Ces progrès ont été rendus possibles par la conception et la diffusion de nouvelles méthodes pédagogiques.

2. Toutes les activités de formation et de renforcement des capacités ont été conçues et réalisées sans aucun appui financier du budget ordinaire de l'ONU. Tous les programmes sont autofinancés.

3. Le présent rapport d'activités couvre la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005. Sa présentation a été quelque peu modifiée par rapport aux années précédentes. Il est désormais moins descriptif, au sens strict, et adopte une approche plus globale, parfois analytique, permise par la fusion, chaque fois que possible, de programmes. Des statistiques permettent d'en illustrer les principales caractéristiques. D'autres tableaux et graphiques peuvent être consultés sur le site Web de l'UNITAR à l'adresse <www.unitar.org>.

4. À sa dernière session, tenue à Genève du 25 au 27 avril 2006, le Conseil d'administration de l'UNITAR était saisi de la question de l'examen du mandat de l'Institut, comme demandé dans le document adopté à l'issue du Sommet de 2005. Les administrateurs ont estimé qu'une consultation approfondie serait nécessaire et ont adopté les conclusions et recommandations suivantes :

« Lors de sa création, en 1965, l'UNITAR avait pour mandat, d'une manière générale, de mener aussi bien des activités de formation que de recherche. Au cours des décennies qui ont suivi toutefois, ce double mandat a été quelque peu simplifié et, au début des années 90, l'UNITAR se consacrait essentiellement à la formation (les activités de recherche se limitant à la recherche liée à la formation). Cette évolution, comme celle de l'ONU elle-même, ainsi que la réflexion générale engagée par le Secrétaire général au sujet des mandats des organes de l'ONU, offrent au Conseil d'administration une occasion exceptionnelle de poursuivre l'examen de la mission actuelle de l'UNITAR et de réfléchir à son évolution future. Il a par conséquent été décidé qu'un groupe informel de réflexion serait constitué et chargé de préparer, en consultation avec le Secrétariat, un rapport plus détaillé pour examen par le Conseil à sa quarante-cinquième session en 2007. Le Président a prié les administrateurs pour l'Afrique du Sud, le Brésil, la France et le Japon de faire partie de ce groupe, dont le calendrier et les modalités d'action seront décidés à une date ultérieure. »

5. Depuis le début de son processus de restructuration, à la fin des années 80, l'UNITAR n'a cessé de se préoccuper de son mandat. À l'origine, et conformément à une résolution adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1963, ses deux principales fonctions, telles que décrites dans ses statuts, étaient la recherche et la formation. En décembre 1987, par sa résolution 42/197, l'Assemblée générale a

décidé que sa principale fonction serait la formation et que la recherche serait financée par des dons à des fins spéciales. En 1993, dans sa résolution 47/227, l'Assemblée générale est allée encore plus loin et a suggéré que les activités autres que la formation soient transférées aux organes appropriés des Nations Unies. Depuis lors, l'UNITAR se consacre exclusivement à la formation et à la recherche dans le domaine de la formation, et n'a plus d'activités de recherche en tant que telles. Pour ce qui est de la formation, la situation a également évolué, en particulier avec la création de l'École des cadres des Nations Unies. En 1997, le Corps commun d'inspection a préparé un rapport dont les conclusions ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session (résolution 52/206), qui a décidé d'assurer une « division rationnelle du travail » en vertu de laquelle l'Université des Nations Unies se consacrerait principalement à la recherche, l'UNITAR à la formation du personnel des États Membres et à la recherche consacrée à la formation, et l'École des cadres des Nations Unies à la formation du personnel de l'ONU.

6. Depuis cette date, l'UNITAR a appliqué les décisions de l'Assemblée générale. Son mandat (ou son objet) n'a pas changé, mais ses fonctions ont été dans une large mesure adaptées aux besoins des États Membres. En outre, il continue de réfléchir aux questions suivantes :

Au niveau national :

- Comment faire pour que la formation fasse partie intégrante du renforcement des capacités et contribue clairement à la réalisation d'un objectif? En d'autres termes, comment faire pour que la formation ne soit pas une fin en soi?
- Comment faire pour contribuer à l'élaboration de stratégies nationales pour certains secteurs prioritaires, en fonction de la situation du pays concerné et des insuffisances constatées et instaurer les conditions nécessaires à une formation ciblée?
- Comment assurer la qualité de la formation afin que celle-ci réponde véritablement aux besoins des pays partenaires au lieu de n'être qu'un transfert de connaissances des pays développés vers les pays en développement?

Au niveau du système des Nations Unies :

- Que peut-on faire pour mieux définir des concepts tels que « formation » et « création de capacités » ou « renforcement des capacités », qui sont actuellement utilisés de façon assez vague?
- Que peut-on faire pour faciliter, de façon rentable, les échanges d'informations sur les programmes de formation offerts dans le système des Nations Unies?
- Quelles sont les possibilités en matière d'échange de données d'expérience sur les méthodes de formation et de renforcement des capacités actuellement utilisées par les divers organes des Nations Unies, et quel pourrait être l'intérêt de tels échanges?

7. Un fait nouveau intéressant mérite d'être mentionné. Dans sa résolution 60/213, l'Assemblée générale a réaffirmé l'utilité de l'Institut, compte tenu de l'importance des besoins des États et des autorités locales en matière de formation. La mention des « autorités locales » donne une nouvelle dimension importante à son mandat.

8. Sa situation financière étant devenue stable, et même prospère, pour ce qui est des dons à des fins spéciales, et compte tenu de l'expérience et du passé récent, l'UNITAR est désormais en mesure d'appliquer le mandat qui lui est aujourd'hui confié.

9. Deux autres questions méritent d'être mentionnées. Tout d'abord, il faudra accorder l'attention qu'il convient à plusieurs résolutions de l'Assemblée générale priant le Secrétaire général de continuer à examiner, en consultation avec l'Institut et avec les fonds et programmes des Nations Unies, les moyens permettant de faire systématiquement appel à l'Institut pour exécuter des programmes de formation et de renforcement des capacités aux fins du développement économique et social des pays en développement (résolution 55/208). Cela contribuerait certainement à éliminer les chevauchements qui existent encore en matière de formation et de renforcement des capacités.

10. Depuis qu'il a engagé son processus de restructuration, à partir du début des années 90, l'UNITAR a couvert l'ensemble de ses dépenses, sans aucune subvention du budget ordinaire de l'ONU. L'article VIII de ses statuts précise que « L'Institut fonctionnera sur la base des contributions volontaires effectivement versées et de ressources additionnelles éventuellement mises à sa disposition ». Toutefois, par sa résolution 47/227, qui constitue la référence du processus de restructuration engagé, l'Assemblée générale a décidé « que le financement des programmes de formation entrepris à la demande expresse d'État Membres et de membres d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies devra être organisé par les parties dont émane la demande ». À sa cinquante-quatrième session (résolution 54/229) et régulièrement depuis lors, elle a engagé le Conseil d'administration à envisager d'organiser des activités de l'Institut dans d'autres lieux, notamment les villes où siègent les commissions régionales, en vue de promouvoir un renforcement de la participation. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, des cours de formation seront organisés avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth et Santiago. Ces cours, de même que ceux qui ont déjà été organisés à l'intention des diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, New York, Vienne et Nairobi, sont gratuits. Une partie des coûts d'organisation pourrait être imputée au budget ordinaire de l'ONU, sans que cela soit considéré comme des subventions, mais simplement comme un remboursement des dépenses engagées. Cette question pourrait être réexaminée dans le cadre de l'examen des mandats.

11. Le Conseil d'administration de l'UNITAR étudie l'ensemble de la question de l'examen du mandat de l'Institut et fera part de ses conclusions afin de contribuer au débat en cours.

Chapitre II

Affaires internationales, paix et sécurité

12. Pour être efficace, l'ONU doit bénéficier concrètement de la pleine participation de l'ensemble de ses États Membres afin de faire face à la grande diversité de questions et de préoccupations dont elle est saisie. Le Document final du Sommet mondial de 2005 reconnaît le rôle utile des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes et a réaffirmé « l'importance vitale d'un système multilatéral efficace fondé sur le droit international pour mieux affronter les menaces et défis multiformes et interdépendants auxquels le monde doit faire face et pour aller de l'avant dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme [...] ».

Services et activités

13. Le thème Affaires internationales, paix et sécurité regroupe un ensemble de programmes et de sous-programmes destinés à renforcer les capacités des États Membres et à appuyer l'action engagée par l'ONU pour atteindre ses buts et objectifs. Il s'agit d'ateliers conçus pour développer les compétences, de réunions de sensibilisation et d'orientation, de séminaires et de programmes de bourses, ainsi que de la mise au point et de la diffusion d'outils et de méthodes pédagogiques (évaluations des besoins, exercices de simulation, téléapprentissage, glossaires, CD-ROM, DVD et autres publications). Nombre de programmes, projets et activités de l'Institut font suite à des résolutions, décisions, déclarations et plans d'action récents des Nations Unies ou à des demandes précises des États Membres, d'organisations partenaires ou d'autres entités.

14. **Diplomatie multilatérale et gestion des affaires internationales.** Afin de renforcer les capacités des États Membres à intervenir efficacement dans le domaine de la diplomatie multilatérale, en particulier dans le cadre du système et des conférences des Nations Unies, l'UNITAR a continué d'organiser des stages de formation et d'orientation à l'intention des diplomates des missions permanentes accréditées auprès des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne. Parallèlement, il a répondu à un nombre croissant de demandes émanant d'États Membres, d'organisations internationales et d'autres entités pour l'organisation de cours spécifiques au niveau des pays comme aux niveaux régional et local, et a fourni des services consultatifs techniques pour l'élaboration des programmes des centres de formation pour diplomates. Financées intégralement par des sources extrabudgétaires, ces activités organisées à la demande ont été conçues en partant de la base, c'est-à-dire en tenant compte des besoins et des priorités de l'entité concernée, et exécutées fréquemment en partenariat avec des organismes nationaux de formation et/ou des organisations internationales. Dans de nombreux cas, elles étaient destinées à des fonctionnaires venant de nombreux ministères différents et combinaient enseignement théorique, activités de sensibilisation et développement des compétences appliqués à un certain nombre de politiques économiques, sociales et de développement durable. L'UNITAR a également poursuivi sa coopération avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2099 (XX) et a organisé, au cours de l'exercice biennal considéré, quatre programmes mondiaux et régionaux de formation au droit international pour boursier,

ainsi que deux programmes consacrés à la fonction publique internationale et à la sécurité et au développement, dans le cadre d'autres projets.

15. **Maintien de la paix et diplomatie préventive.** Depuis que les peuples des Nations Unies se sont déclarés résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, l'ONU s'est efforcée de mettre au point des méthodes plus efficaces pour atteindre cet objectif important et difficile. Le texte issu du Sommet mondial de 2005 réaffirme l'obligation des États de régler leurs différends pacifiquement, insiste sur « l'importance de la prévention des conflits armés, de même qu'il reconnaît l'importance que revêtent les bons offices du Secrétaire général, notamment pour la médiation des différends » et appuie les efforts destinés à renforcer les capacités de l'ONU dans ce domaine. L'UNITAR a continué de travailler en ce sens en organisant des formations avancées à la négociation et à la médiation à l'intention de diplomates et de fonctionnaires de l'ONU dans le cadre de son programme annuel de bourses pour le maintien de la paix et la diplomatie préventive exécuté en coopération avec l'Académie mondiale pour la paix. Pour renforcer les compétences en matière de gestion et de règlement des conflits en Afrique, il organise chaque année un programme régional et un programme sous-régional consacrés à ces questions.

16. Afin de préserver et de transmettre les savoirs et l'expérience des représentants spéciaux et envoyés personnels du Secrétaire général, l'UNITAR a créé un programme, qui a permis de réunir l'ensemble des représentants spéciaux actuels du Secrétaire général et les plus hauts fonctionnaires de l'ONU afin qu'ils partagent les enseignements tirés et règlent les problèmes qui se posent. Des entretiens approfondis avec des représentants spéciaux du Secrétaire général ont débouché sur la publication de deux éditions d'un ouvrage intitulé *On Being a Special Representative of the Secretary-General* et de produire un ensemble de DVD à partir de ces entretiens, y compris un DVD intitulé *Lessons in Peacemaking*, qui ont été envoyés à l'ensemble des représentants spéciaux et des fonctionnaires de l'ONU concernés.

17. Suite aux recommandations de rapporteurs spéciaux et aux demandes de représentants des peuples autochtones, l'UNITAR a créé un programme de formation destiné à développer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix pour le règlement pacifique des différends. Deux programmes sont organisés chaque année : un programme international et un programme organisé à chaque fois dans une région différente.

18. **Besoins particuliers des femmes et des enfants dans les situations de conflit.** Les préoccupations suscitées par l'exploitation et les abus sexuels prouvent qu'en matière de maintien de la paix, des concepts « abstraits » comme la situation particulière des femmes sont bien réels. Suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, qui a marqué une étape décisive, et afin de contribuer à la réalisation de deux objectifs du Millénaire, à savoir l'Égalité des sexes et Sauver les vies des enfants, l'UNITAR a organisé une série d'ateliers pratiques, afin de familiariser le personnel civil des missions de maintien de la paix des Nations Unies avec les besoins propres des femmes, leurs droits fondamentaux, les risques qu'elles courent et leurs situations, complétant ainsi de façon importante les efforts des opérations de maintien de la paix elles-mêmes, qui ont principalement pour mandat de préparer les pays concernés et leurs institutions à fonctionner après le conflit. Ces ateliers ont eu

un effet durable positif non seulement sur le personnel recruté au plan international, qui passe souvent d'une mission à l'autre, mais également sur le personnel local. Assurés par de nombreux partenaires pour le Département des opérations de maintien de la paix, ils utilisent et renforcent les liens qui existent entre la mission de maintien de la paix considérée et ses partenaires dans le pays hôte et constituent la seule formation intensive et régulière de ce type assurée à l'intention de l'ensemble du personnel civil de maintien de la paix.

19. En complément des activités de formation sur le terrain, le **Programme d'instruction par correspondance (POCI)** a continué de travailler en liaison étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix afin d'offrir à des participants de 129 pays un enseignement sur 18 thèmes distincts liés au maintien de la paix, qu'ils peuvent suivre à leur propre rythme.

20. *Affaires internationales, paix et sécurité : synthèse des activités.* En 2004-2005, l'UNITAR a :

- Organisé à Genève, Vienne et Nairobi 33 stages de courte durée à l'intention de plus de 500 diplomates de 122 États Membres;
- Répondu aux demandes de 13 États Membres et de 6 organisations partenaires et organisé 28 cours de formation sur mesure en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Sud qui ont rassemblé plus de 800 diplomates, fonctionnaires nationaux et autres participants de 72 États Membres;
- Conçu et organisé 14 stages mondiaux et régionaux qui ont rassemblé 401 boursiers de 121 pays;
- Assuré une formation à 360 membres du personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies en Afghanistan, en Haïti et au Burundi;
- Permis à environ 22 000 étudiants de terminer leurs études à distance dans le cadre du programme POIC;
- Organisé un séminaire de haut niveau rassemblant des représentants spéciaux du Secrétaire général et des cadres supérieurs de l'ONU;
- Publié la deuxième édition de l'ouvrage intitulé *On Being a Special Representative of the Secretary-General*;
- Fait paraître des entretiens avec des représentants spéciaux du Secrétaire général sur DVD, y compris un DVD intitulé *Lessons in Peacemaking*;
- Publié un glossaire de termes relatifs aux conférences multilatérales et à la diplomatie à l'intention des délégués de l'ONU;
- Réalisé un CD-ROM consacré à la documentation des Nations Unies.

Chapitre III

Développement durable et environnement

21. Depuis la publication du rapport *Notre avenir à tous* par la Commission mondiale de l'environnement et du développement, la communauté internationale reconnaît qu'il est important d'élaborer et d'exécuter des politiques intégrées qui favorisent le développement durable. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, est réaffirmée la volonté d'atteindre l'objectif du développement durable, notamment en mettant en œuvre Action 21 et le Plan de Johannesburg, en faisant des efforts qui faciliteront l'intégration des trois composantes, interdépendantes et synergiques du développement durable – développement économique, développement social et protection de l'environnement. Par ailleurs, « l'élimination de la pauvreté, l'abandon de modes de production et de consommation non viables, la protection et la gestion du stock de ressources naturelles sur lequel repose le développement économique et social » ont été cités par les chefs d'État et de gouvernement comme étant « des objectifs fondamentaux et des impératifs majeurs du développement durable ».

22. La communauté internationale reconnaît largement qu'il est nécessaire de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à remplir leurs obligations internationales au niveau national. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a souligné l'importance du renforcement des capacités pour aider les responsables à mieux comprendre les liens complexes qui existent entre l'environnement et le développement durable.

23. L'UNITAR a désormais fait un domaine prioritaire de la formation et du renforcement des capacités comme moyens d'aider les pays à réaliser le développement durable. Toute une série d'activités de formation sur la gestion des produits chimiques et des déchets, le changement climatique, la gestion de l'environnement et la démocratie, la gestion de l'information environnementale, la législation sur l'environnement et la coopération décentralisée a permis d'aider les pays à atteindre leurs objectifs du développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, le Sommet mondial sur la société de l'information et le Document final du Sommet mondial de 2005.

Services et activités

24. Grâce à une formation adaptée, des ateliers de sensibilisation, l'élaboration de profils nationaux, des cours par correspondance, des méthodologies de gestion des connaissances, des plates-formes pour le partage de l'information et l'utilisation d'applications de la technique des satellites, les activités de formation sur le développement durable ont été très utiles à un bon nombre de parties prenantes, allant des fonctionnaires aux autorités locales, en passant par les ONG et les représentants du secteur privé.

25. Les activités organisées se sont inspirées des expériences locales et se sont fondées sur le partage de connaissances et ont été l'occasion de diffuser des données d'expérience, des pratiques optimales et des enseignements. Les activités ont été élaborées au sein de groupes de programmes spécifiques et ont été exécutées en fonction des besoins, stratégies et priorités des pays bénéficiaires. Elles ont visé à

mettre en place des cadres institutionnels et des capacités de décision pour améliorer la gestion du développement en vue du développement durable.

26. La partie du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrée au développement durable a traité de la nécessité d'accorder une attention particulière à certains secteurs. Sur le changement climatique, il a été reconnu que « le changement climatique est un problème redoutable qui, à terme, pourrait toucher toutes les régions du monde » et qu'il était tout aussi nécessaire d'« aider les pays en développement à améliorer leur capacité de récupération et à intégrer des objectifs d'adaptation dans leurs stratégies de développement durable [...] ». Le **Programme sur le changement climatique** a élaboré et publié, en coopération avec le PNUE, le PNUD et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (y compris son Groupe d'experts sur les pays les moins avancés) des outils de formation qui servent actuellement à 44 équipes nationales de PMA à élaborer leur « programme d'action national aux fins de l'adaptation » financé par le Fonds mondial pour l'environnement.

27. La promotion de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux tout au long de leur cycle de vie, conformément à Action 21 et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, débouchant sur la réduction considérable des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement est également une question sur laquelle on a mis l'accent dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Le **Programme de gestion des produits chimiques et des déchets** a permis à plus de 120 pays d'élaborer un profil national de la gestion des produits chimiques dans le cadre d'une collaboration multiseCTORielle et multipartite. Par ailleurs, le sous-comité du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques du Conseil économique et social a désigné l'UNITAR/l'OIT comme les responsables de la coordination pour le renforcement des capacités visant à aider les pays à appliquer le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

28. Dans le Document final du Sommet mondial, est également rappelée la nécessité de tenir pleinement les engagements de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, « en particulier ceux portant sur l'assistance aux pays en développement qui sont sujets à des catastrophes naturelles [...] ». Le **Programme UNOSAT** a lancé une série de projets de démonstration dans les pays en développement en vue de l'intégration de la prévention des catastrophes naturelles dans la planification du développement durable au niveau local.

29. La nécessité « d'aider les pays en développement à élaborer des plans intégrés de gestion de l'eau » et à « assurer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base conformément à la Déclaration du Millénaire et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg » est également soulignée dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Le **Programme en droit de l'environnement** a permis grâce à une série d'ateliers adoptant une méthodologie participative dans les pays du bassin de la Sava, de former des parties prenantes dans les pays pour qu'elles puissent encourager l'échange de l'information et la collaboration afin d'assurer la qualité et des quantités suffisantes d'eau douce dans la région.

30. Le **Programme de coopération décentralisé** a lancé, grâce à une initiative cofinancée avec ONU-HABITAT, un programme dont l'objet est de clarifier les droits et les responsabilités des parties prenantes associées à la gestion, à la production et à la prestation des services essentiels. Une étape importante a été

franchie en avril 2005 lorsque le Conseil d'administration de ONU-HABITAT a adopté la résolution 20/5 intitulée : « L'accès aux services essentiels pour tous dans le contexte des établissements humains durables ». Dans sa résolution 20/5, le Conseil d'administration prie ONU-HABITAT et d'autres organismes compétents des Nations Unies tels que l'UNITAR à rassembler les meilleures pratiques liées à la fourniture de services essentiels, de déterminer les principes sous-jacents sur cette question et de proposer des actions à entreprendre.

31. La gestion de données et de l'information relatives à l'environnement, soulignée dans la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et rappelée lors des conférences sur le développement des télécommunications, a été de nouveau soulignée dans le Document final du Sommet mondial. Le **Programme de gestion de l'information environnementale** a contribué à aider plus de 15 pays africains à établir des mécanismes institutionnels pour l'échange et la diffusion de l'information sur l'environnement.

32. Assurer un meilleur respect et une bonne application des AME a été mentionnée comme une des questions principales en matière de gestion de l'environnement (Action 21). Pour de nombreux pays en développement et de pays en transition, l'insuffisance des capacités à divers niveaux entrave la bonne application des AME. Au cours des huit dernières années, le cours de formation par correspondance de l'UNITAR sur le droit international de l'environnement, a permis de mieux faire comprendre aux communautés prenant les décisions respectives, toute la série d'accords complexes sur l'environnement; de sensibiliser les groupes cibles aux lois et réglementations pertinentes ainsi qu'à leurs droits, intérêts, devoirs et responsabilités, l'accent étant mis sur la nécessité de se conformer aux obligations internationales.

33. Les activités de formation organisées par l'UNITAR sur le développement durable ont été systématiquement exécutées en partenariat avec des institutions locales, régionales ou internationales, donnant ainsi une valeur ajoutée au travail de pays et d'organisations internationales partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union internationale des télécommunications et les secrétariats des accords internationaux sur l'environnement tels que les Conventions de Stockholm, de Rotterdam, d'Aarhus et sur les changements climatiques.

34. De même, en participant aux mécanismes internationaux de coordination, tels que le Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU, l'Équipe interorganisations pour la prévention des catastrophes ou le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (IOMC), l'UNITAR a veillé à ce que ses activités soient coordonnées avec celles d'autres organisations internationales compétentes.

35. L'UNITAR a de plus en plus abordé les questions du renforcement des capacités et de la formation d'une manière intégrée. Ainsi le développement durable a-t-il été intégré dans les activités de formation telles que la gestion des affaires internationales, la société de l'information ainsi que dans les activités élaborées par les bureaux extérieurs à New York et à Hiroshima.

Résumé des activités

36. En 2004-2005, les programmes de l'UNITAR qui participaient aux activités liées à l'environnement et au développement durable ont :

- Appuyé environ 250 projets de pays (y compris la formation en cours d'emploi) concernant environ 4 000 bénéficiaires;
- Organisé plus de 50 ateliers régionaux ou mondiaux à l'intention d'environ 6 000 participants;
- Élaboré et publié quelque 25 documents d'orientation et de formation utilisés dans des pays à travers le monde;
- Organisé des ateliers adoptant une méthodologie participative et axés sur les résultats, faisant appel aux méthodologies de gestion du savoir pour évaluer dans quelle mesure les accords sur l'environnement sont respectés et appliqués, sur la base des directives du PNUE relatives au respect et à l'application des AME;
- Encouragé l'éducation au droit de l'environnement et la sensibilisation à d'autres instruments juridiques.

Chapitre IV

Coopération décentralisée et autorités locales

37. Les autorités locales jouent un rôle essentiel pour ce qui est de déterminer et de réaliser les objectifs de développement au niveau international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable. Le Programme de coopération décentralisé appuie les initiatives internationales lancées par l'ONU pour lutter contre la pauvreté et assurer un environnement durable en perfectionnant les capacités des autorités locales, des parlementaires et de leurs partenaires locaux de réaliser le développement durable.

38. En 2005, l'Assemblée générale a affirmé dans sa résolution 60/216 la pertinence des activités de formation entreprises par l'UNITAR pour répondre aux besoins des États et également des autorités locales. Cette résolution reconnaît explicitement l'utilité des autorités locales et ajoute une dimension importante au mandat de l'UNITAR.

Services et activités

39. En 2005, le Programme de coopération décentralisée a été recentré sur deux missions principales : 1) développer les capacités des autorités locales d'appliquer les conventions et accords internationaux sur l'environnement et le développement durable; 2) renforcer les capacités des autorités locales de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

40. Des activités de formation fondées sur des techniques de gestion des connaissances et répondant à des besoins prioritaires grâce à une approche systématique fondée sur les besoins, sont entreprises dans le cadre d'un réseau mondial de centres régionaux de formation associés appelés CIFAL (sigle français pour le Centre international de formation des acteurs locaux). Ce réseau de 13 centres répond aux besoins des autorités locales en matière de renforcement des capacités, qui ont été exprimés lors du Sommet mondial. En 2004, sa première année d'entrée en service, il a organisé 20 séances de formation à l'intention de plus de 600 participants. En 2005, il y a eu 50 séances qui ont rassemblé plus de 2 800 participants représentant plus de 200 villes situées dans 100 pays.

41. Dans l'esprit du Pacte mondial, l'UNITAR a renforcé son partenariat avec des sociétés privées telles que Alcatel, Hewlett-Packard, Total et Veolia Environnement qui ont fourni des experts techniques et des moyens financiers. L'UNITAR a également renouvelé et renforcé son partenariat avec des entités telles que des gouvernements, des organisations internationales, des réseaux d'administrations locales et des organismes des Nations Unies tels que le PNUD, le PNUE, ONU-HABITAT, ONUSIDA et l'OIT. De nouveaux partenariats ont été établis, en particulier avec l'Institut de la Banque mondiale dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau et le financement des services municipaux d'approvisionnement en eau pour les autorités locales.

42. Au cours de la période considérée, plusieurs initiatives ont été élaborées pour renforcer le groupe et améliorer la cohérence d'ensemble du programme.

Renforcement des capacités sur la sécurité urbaine

43. Le programme sur la sécurité urbaine et la coexistence a été lancé en 2005 dans le but d'encourager les autorités locales et régionales à adopter des politiques en matière de sécurité fondées sur l'édification de la communauté et le respect de la diversité culturelle. Le programme s'appuie sur un partenariat fort avec l'administration régionale de la Catalogne et son centre d'études associé sur la sécurité. Les activités de formation sont consacrées aux administrations locales et régionales de la région euro-méditerranéenne et de l'Amérique latine. Le programme a les objectifs suivants : renforcer la capacité des autorités locales des villes et des régions du monde en ce qui concerne les questions de sûreté et de sécurité au moyen d'ateliers interrégionaux de formation; formuler des recommandations afin que les administrations locales dans les deux régions puissent élaborer des politiques publiques permettant aux citoyens de vivre dans des cadres de vie urbains sûrs et de qualité, ainsi que d'élargir leurs réseaux.

City-AIDS

44. Depuis 2003, le Programme City-AIDS, exécuté en partenariat avec ONUSIDA, renforce la capacité des acteurs locaux de s'attaquer conjointement au VIH/sida au niveau de la ville. En 2004-2005, le programme était appliqué dans environ 60 des zones urbaines les plus étendues, essentiellement en Afrique, aux Caraïbes et en Amérique latine, pour les aider à améliorer leurs connaissances et moyens de lutter contre la pandémie. En appuyant les interventions de la communauté et de l'administration au niveau local, City-AIDS contribue à intensifier les interventions nationales contre le sida conformément à la feuille de route vers l'accès universel.

Urbanisme

45. Il s'agit ici d'un programme qui a pour but de renforcer les capacités des autorités locales d'améliorer les normes et la qualité des services fournis aux populations tels que l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets, le transport urbain et l'aménagement urbain. Au cours des deux dernières années, l'UNITAR a organisé 20 séances de formation dans les domaines suivants : financement et gestion des services municipaux d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets, accès aux services d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets dans les zones urbaines défavorisées et délégation de la gestion de ces services. Deux cents représentants élus, fonctionnaires et agents techniques de municipalités d'Asie, d'Afrique, d'Europe centrale et orientale et d'Amérique latine ont bénéficié de ces programmes.

Autorités locales d'Iraq

46. En 2005, l'UNITAR a été sollicitée par le Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq afin de fournir des spécialistes en formation pour renforcer les capacités des autorités locales en Iraq quand la guerre aura cessé. En conséquence, un programme pilote de renforcement des capacités s'adressant à 150 représentants des autorités locales iraqiennes est en train d'être élaboré et exécuté durant l'année 2006.

Parlements

47. En 2004, l'UNITAR a lancé une « initiative de renforcement des capacités pour les parlements dans le domaine du développement durable » en collaboration avec l'Union interparlementaire. Cette initiative a été lancée en avril 2005 lors d'une conférence inaugurale qui a rassemblé plus de 150 parlementaires venant de tous les coins du monde. Le succès de cette conférence est la preuve que l'initiative était venue à son heure, qu'elle était utile et répondait à un besoin des parlements. Il y aura des réunions de suivi organisées aux niveaux régional et national. Un premier cours de formation sur la gestion de l'eau a été organisé pour les parlements des pays arabes au Liban en novembre 2005.

Chapitre V

Programme de formation sur la gestion de la dette et des finances

48. Le programme sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances offre une formation et contribue au renforcement de capacités au moyen de séminaires, d'ateliers et de cours d'apprentissage électronique dans certains domaines liés aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances et de la négociation. Le Programme offre, depuis les années 90, l'occasion d'organiser des cours de formation et des travaux de recherche qui mettent les fonctionnaires et ceux qui gèrent la dette – essentiellement des PMA et des pays très endettés – au centre de l'équation. Les hauts fonctionnaires et les fonctionnaires de niveau intermédiaire de ces régions ont, grâce à une série de programmes régionaux sur Internet, pu se former sur les aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances.

49. Dans le cadre du Programme sur la gestion de la dette et des finances, des services de formation sont fournis à des pays africains subsahariens, à des républiques d'Asie centrale et à certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les bénéficiaires sont entre autres les ministères, les banques centrales, les entreprises semi-publiques et les principaux emprunteurs; le milieu universitaire et les groupes de réflexion; les parlements, les organisations non gouvernementales et les réseaux de juristes. En particulier, dans le cadre de l'apprentissage électronique, 11 cours d'une durée de six semaines ont été organisés. En tout, 2 389 participants de 75 pays (choisis parmi plus de 8 000 personnes inscrites) ont suivi avec succès les cours, le taux de réussite étant en moyenne de 87 %. Parmi les participants, 67 % venaient d'Afrique et 27 % des participants ayant suivi les cours avec succès étaient des femmes.

50. La formation pour la gestion de la dette et des finances est organisée de concert avec des organisations régionales afin de renforcer les complémentarités et la viabilité pour éviter les chevauchements. Les partenariats ont donné un effet multiplicateur à la formation sur la gestion de la dette et des finances et permis un échange d'expériences au niveau régional. Des partenariats de nature technique ont également été établis avec des organisations internationales et des institutions financières internationales. Durant la période considérée, le Programme a complété la formation et l'assistance technique fournie par d'autres organismes des Nations Unies (comme par exemple le PNUD et la CNUCED) ainsi que d'autres organisations internationales (comme par exemple le groupe de la Banque mondiale, le Secrétariat du Commonwealth et le Groupe de la Banque africaine de développement).

51. La valeur ajoutée que les activités entreprises au titre du Programme sur la gestion de la dette et des finances apporte aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies peut se résumer ainsi :

- Étant le seul programme organisé par une organisation internationale à fournir une formation systématique pratique pour une courte période portant sur les aspects juridiques de la gestion de la dette publique à l'intention des fonctionnaires des pays de l'Afrique subsaharienne et d'autres pays en développement et aux pays en transition, le programme sur la gestion de l'aide et des finances a fourni aux institutions bénéficiaires *un moyen de se rendre compte de l'importance des aspects juridiques de la gestion de la dette, et*

d'améliorer ce faisant les cadres juridiques qui régissent la gestion des finances publiques et de la dette;

- En choisissant *la méthodologie de formation et la technologie les plus adaptées*, on a pu donner plus de valeur à chaque composante du programme de formation sur la gestion de la dette et des finances. Grâce à l'introduction progressive d'une plate-forme de formation sur Internet, le Programme a nettement élargi son audience et introduit plus de souplesse dans ses modules de formation;
- Le Programme sur la gestion de la dette et des finances fournit un service Web unique à ceux qui sont chargés de gérer la dette et a mis en place des matériels de formation, de la documentation, des pratiques optimales, des études de cas, des glossaires, etc. Il a systématiquement rassemblé et mis à disposition *une source d'information centralisée pour les gestionnaires* de la dette de divers États Membres;
- Grâce à une *approche multidisciplinaire régionale* associant des juristes et des non-juristes, en tant que bénéficiaires, les ateliers organisés dans le cadre du Programme sur la gestion de la dette et des finances ont donné lieu à un large échange de données d'expérience et à un enrichissement mutuel de l'information entre les fonctionnaires chargés de gérer la dette. En plus de cela, les entreprises en association avec des partenaires régionaux ont débouché sur un réseautage institutionnel de façon régulière et systématique, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Chapitre VI

Technologies de l'information et de la communication

52. La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, décembre 2003) a adopté une déclaration de principes et un plan d'action. La deuxième phase du Sommet mondial (Tunis, novembre 2005), a été consacrée aux mesures et à la mise en œuvre. Durant tout ce processus, l'UNITAR a joué un rôle crucial, aidant les autorités locales et les administrations locales à élaborer leurs priorités, stratégies et cibles en matière de renforcement des capacités afin qu'elles puissent tirer parti des TIC.

53. En liaison étroite avec le processus du Sommet mondial, l'UNITAR a facilité l'organisation des deux sommets des autorités locales et des administrations régionales dans la société de l'information (Lyon, décembre 2003-Bilbao, novembre 2005). Les autorités locales participent activement aux affaires internationales depuis les années 90. Les engagements pris par les gouvernements durant le Sommet s'inscrivent dans le cadre de l'utilisation des TIC comme moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Des questions stratégiques clés pour les acteurs publics ont été soulevées au cours du processus : l'administration électronique au niveau local; la démocratie électronique; le renforcement des capacités; le cadre juridique de la décentralisation; les partenariats public-privé; les services en ligne et les demandes en direct novatrices répondant aux besoins des citoyens. Les recommandations des deux sommets des autorités locales ont également souligné la nécessité de programmes de solidarité numériques ainsi que d'approches novatrices pour revitaliser la coopération Nord-Sud et développer les partenariats Sud-Sud. Le Sommet mondial tout comme le Sommet des autorités locales se sont intéressés aux moyens d'établir la jonction entre les niveaux international, national et local de l'administration.

55. L'apprentissage électronique est une modalité nouvelle pour le renforcement des capacités à l'ère du numérique. C'est pour cette raison que l'UNITAR a consacré beaucoup d'efforts à mettre au point des méthodologies d'éducation, des programmes scolaires et des programmes d'éducation en ligne. L'apprentissage électronique offre la possibilité d'élargir la portée des programmes de renforcement des capacités de l'UNITAR ainsi que le nombre de personnes qui peuvent en bénéficier dans toutes les régions du monde.

Services et activités

56. Les activités ont porté sur toutes les questions importantes liées à la société de l'information, notamment l'administration électronique, les soins de santé en ligne, l'éducation en ligne; les TIC pour la gestion territoriale; le développement durable; les TIC pour la gestion des risques, la télémédecine et les partenariats public-privé. Des séminaires et conférences sur le renforcement des capacités et de sensibilisation sont organisés dans le monde entier et ont été axés sur l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Europe orientale.

57. Un exemple est la **cybergouvernance locale** – en 2005, l'UNITAR et le Gouvernement régional basque ont conjointement organisé le deuxième Sommet mondial des villes et autorités locales sur la société de l'information à Bilbao en Espagne. Le Sommet a rassemblé plus de 1 000 participants qui ont rédigé une déclaration exprimant l'engagement des autorités locales à établir la société de

l'information ainsi que la nécessité de stratégies au niveau local (ou programmes de gouvernement électroniques). Cette déclaration a été incluse comme contribution au Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Tunis. L'UNITAR a été le chef de file pour les préparatifs du Sommet de Bilbao en organisant des ateliers thématiques et régionaux qui se sont tenus dans le monde entier. Dans le cadre du suivi du Sommet de Bilbao, l'UNITAR prépare la phase de mise en œuvre des programmes de gouvernement électroniques pour la période 2006-2010.

58. Comme on l'a déjà indiqué, l'UNITAR a créé une imagerie à partir d'applications concrètes de la technique des satellites pour aider à gérer les catastrophes et à planifier le développement au niveau local. L'Institut a lancé des initiatives pilotes pour appuyer la prise de décisions et la planification locale dans les pays en développement exposés aux risques et dans des zones qui sont représentatives de scénarios de vulnérabilité typiques. Les activités ont porté sur Sumatra, les Comores et Bougainville ainsi que dans les zones arides exposées aux crues subites et à la sécheresse. Des activités d'appui et une cartographie pour la surveillance ont été élaborées pour Djibouti et la Somalie en particulier. Les zones de séismes dans les régions montagneuses sujettes aux tremblements de terre et aux tempêtes de neige sont un autre domaine qui a retenu l'attention.

Récapitulation des activités

59. Les activités menées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont débouché sur d'importants résultats qui sont notamment les suivants :

- La Déclaration et le Plan d'action des sommets mondiaux des autorités locales, qui fournissent le cadre aux autorités locales pour mettre en œuvre les initiatives relatives à la société de l'information aux niveaux locaux, dans le contexte des plans et priorités nationaux et internationaux;
- Les programmes d'apprentissage électronique, de nouvelles méthodes de travail ainsi que de bonnes pratiques ont été diffusés largement à divers publics cibles;
- Des partenariats novateurs ont été établis qui ont rassemblé l'UNITAR, le secteur privé et les réseaux universitaires, en combinant les connaissances spécialisées et les ressources spécifiques de chaque entité;
- Les demandes directes, les matériels de formation et une série de bonnes pratiques ont été rassemblées et systématisées en ce qui concerne les grandes questions abordées au cours des ateliers consacrés au renforcement des capacités;
- Le programme en matière de solidarité numérique préconisé dans le Plan d'action du Sommet mondial a été élaboré de façon plus détaillée par l'UNITAR dans le but de traduire les engagements politiques en actions concrètes;
- Une information stratégique a été fournie au moyen d'images satellite afin d'améliorer la planification et les secours dans des situations de crise.

60. Les bénéficiaires des actions menées par l'UNITAR sont multiples. Ils vont des fonctionnaires de l'administration nationale et locale, décideurs, concepteurs de contenu en ligne, entrepreneurs locaux, aux fonctionnaires des administrations et des organes de la société civile collaborant avec le Gouvernement et les

administrations locales. L'UNITAR a établi des relations de travail systématiques avec des experts qui se trouvent sur place, notamment dans les pays du Sud, afin de renforcer les capacités au niveau local.

Chapitre VII

Activités menées par les bureaux hors siège

61. Outre les programmes qu'il met en œuvre depuis son siège à Genève, l'UNITAR exécute des projet à partir de quatre bureaux hors siège :

- a) Le Bureau de New York pour les Amériques;
- b) Le Bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique;
- c) Le Bureau extérieur de l'UNITAR à Port Harcourt (Nigéria);
- d) Le Bureau extérieur de l'UNITAR à Douchanbé (Tadjikistan).

62. Bien que chaque bureau ait sa propre histoire et sa propre orientation, leurs objectifs généraux reflètent bien entendu ceux de l'Institut, à savoir offrir une formation et des programmes de renforcement des capacités utiles permettant à la communauté internationale de mieux relever les défis qui se posent actuellement dans les domaines social et économique et pour ce qui est de la paix et de la sécurité. Ils sont également la preuve que l'UNITAR est résolu à répondre aux besoins croissants et variés des divers intéressés dans l'ensemble des domaines de fond et des domaines thématiques qui sont les siens : affaires internationales, paix et sécurité; développement durable et gouvernance; technologies de l'information et de la communication; et coopération décentralisée et autorités locales.

Activités du Bureau de New York pour les Amériques

63. Le Bureau de New York pour les Amériques de l'UNITAR, qui a vu le jour en octobre 1996, organise des activités de formation à l'intention des représentants des États Membres, de la société civile et des milieux universitaires. Il s'acquitte de ces tâches en collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les programmes et fonds des Nations Unies, ainsi qu'avec les milieux universitaires, la société civile et le secteur privé. Le Bureau de New York sert également de bureau de liaison avec le siège de l'UNITAR et le Bureau régional pour les Amériques.

64. Chaque année, le Bureau conçoit et mène en moyenne 30 programmes de formation à l'intention des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Grâce à des consultations informelles avec les gouvernements et le Secrétariat de l'ONU ainsi qu'à un processus d'évaluation concluant chaque activité, le Bureau est à même de s'adapter à l'évolution des besoins des États Membres en matière de formation dans un cadre de plus en plus complexe et en constante mutation.

65. En 2004-2005, le Bureau a offert une formation à 3 137 individus représentant presque l'intégralité des 191 États Membres. Au cours de l'exercice biennal à l'examen, le Bureau a organisé 57 programmes. Les programmes offerts, dont l'éventail, la portée et le nombre n'ont cessé de s'élargir au cours des 10 dernières années, concernent trois principaux domaines : a) le droit et la politique internationaux; b) le système des Nations Unies et son fonctionnement; et c) l'amélioration des compétences.

66. **Séminaires de droit et de politique internationaux** (nombre de participants : 747). Le Bureau de New York met au point et organise des séminaires de droit et de politique internationaux portant sur des sujets qui intéressent la communauté diplomatique de New York. En 2004-2005, il s'est agi notamment de la propriété

intellectuelle et du développement, avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI); du développement durable et du droit de l'environnement, avec l'Université des Nations Unies (UNU); du droit commercial international, avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC); de l'économie et des finances internationales, avec la Seton Hall University; du droit de la mer, avec le Bureau des affaires juridiques; des questions de migration et de réfugiés, avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); de la commercialisation à l'appui du développement, avec l'Université du Connecticut; et de la sécurité et de la gouvernance, avec l'UNU et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

67. Cours concernant le système des Nations Unies et son fonctionnement (nombre de participants : 1 817). C'est peut-être en tant qu'endroit offrant de multiples types de formation portant sur le système des Nations Unies et son fonctionnement que les représentants des pays connaissent le mieux le Bureau de New York. Chaque année, le Bureau organise un cours d'orientation à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes sur les activités des Nations Unies; des séances d'information sur l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social; et des ateliers sur le processus de négociation des instruments juridiques internationaux, les formalités de dépôt des traités auprès du Secrétaire général et l'enregistrement des traités auprès du Département des affaires juridiques, la rédaction des résolutions et la documentation. Par ailleurs, il fait des exposés sur le fonctionnement des instruments des organismes issus des accords de Bretton Woods et sur les réunions annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

68. Ateliers de renforcement des compétences (nombre de participants : 396). Les États Membres font également appel au Bureau pour bénéficier de formations axées sur les connaissances pratiques et de programmes de renforcement des capacités. Ces ateliers revêtent souvent une importance toute particulière pour les pays en développement et constituent pour les représentants la première occasion de participer à ce type d'activités. En 2004-2005, les ateliers de renforcement des compétences ont porté notamment sur : l'expression orale dans le contexte diplomatique; la conception des sites Web; et la sensibilisation aux politiques et les technologies de l'information, en vue d'aider les représentants à acquérir des compétences informatiques et des connaissances sur ces technologies.

69. Chaque année, le Bureau propose également un certain nombre d'autres cours de formation et d'activités de renforcement des capacités spécialisés.

70. Au nombre de ces cours et activités figurent notamment les programmes ci-après :

- Six diplomates en 2004 et neuf diplomates en 2005, venant tous de pays en développement, ont pu participer au programme de l'UNITAR de bourses de perfectionnement à la faculté de droit de l'Université Columbia et au programme pour les visiteurs de l'UNITAR à la faculté de droit de la New York University. En permettant aux diplomates d'améliorer leurs connaissances auprès de spécialistes prééminents du droit international, ces programmes leur donnent l'occasion d'élargir leurs perspectives dans ce domaine;
- En juin 2004 et juin 2005, le Bureau a organisé l'Université d'été de l'UNITAR sur le thème des problèmes mondiaux auxquels doit faire face

l'Organisation des Nations Unies. En 2005, 14 boursiers, en majorité des étudiants venant de pays en développement, ont été invités à prendre part aux activités de l'Université. Le thème en était le renforcement du respect de l'état de droit et le financement a été apporté par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). Au total, 56 boursiers ont participé en 2004 et 39 en 2005;

- En outre, le Bureau organise un programme de formation à l'intention des diplomates du Koweït, du Qatar, de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis. Ce cours intensif de trois semaines leur permet de bénéficier directement des connaissances de diplomates chevronnés et d'experts de la diplomatie multilatérale de l'ONU. Au total, 33 participants ont participé au programme en 2004 et 34 en 2005.

Activités du Bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique

71. Le Bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique de l'UNITAR met au point et offre des cours de formation tenant compte des besoins et des réalités de la région de l'Asie et du Pacifique. La ville d'Hiroshima (Japon), qui a été choisie comme le site du Bureau régional de l'UNITAR, a une résonance universelle en ce qu'elle symbolise la folie de la guerre, la régénération et la reconstruction, ainsi que la quête d'une paix universelle. Les principaux objectifs du Bureau, par conséquent, sont la reconstruction au lendemain des conflits, la paix et la sécurité humaines, ainsi que le développement économique et social.

72. En 2004-2005, le Bureau a fait bénéficier quelque 425 responsables de la région de l'Asie et du Pacifique d'un programme de perfectionnement d'une semaine. Au nombre des bénéficiaires ont figuré des agents de l'État et des représentants de milieux intellectuels et universitaires et de la société civile. Au cours de cette même période, quelque 103 experts ont apporté leurs connaissances et leur savoir-faire et donné leur temps. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a mené 16 activités portant sur les domaines susmentionnés.

73. **Reconstruction au lendemain des conflits et octroi de bourses à des Afghans** (nombre de pays : 1; nombre de participants : 43). Deux cycles ont été complétés qui ont bénéficié à 43 Afghans, dont neuf ont été nommés formateurs pour les cycles à venir. Un mémorandum d'accord officiel a été signé entre l'UNITAR et la Commission indépendante afghane de la réforme administrative et de la fonction publique, en vue d'intégrer la formation dans les stratégies générales de renforcement des capacités de l'Afghanistan.

74. **Gestion et conservation des sites du patrimoine mondial** (nombre de pays : 24; nombre de participants : 73). Trois ateliers de formation régionaux et nationaux ont été organisés à l'intention d'experts de la conservation du patrimoine naturel et culturel. Une approche de la gestion du patrimoine « axée sur les valeurs » a été présentée par les formateurs de l'UNITAR et est utilisée dans l'ensemble de la région. Des représentants de partenaires tels que l'UNESCO, le Conseil international des monuments et des sites, l'Union mondiale pour la nature et le Getty Conservation Institute ont maintenant rejoint les rangs des formateurs.

75. **Économie et finances internationales** (nombre de pays : 24; nombre de participants : 78). En 2004 et 2005, des ateliers régionaux ont été organisés à Hiroshima (Japon) et un atelier national à Bichkek (Kirghizistan). L'investissement

étranger direct destiné au financement du développement a été le principal sujet débattu. Au nombre des formateurs ont figuré des représentants de partenaires tels que la Stillman School of Business de la Seton Hall University, la Banque japonaise de coopération internationale, l'Université d'Hiroshima et l'Université nationale de Séoul.

76. **Mer et sécurité humaine** (nombre de pays : 19; nombre de participants : 50). Des experts scientifiques et politiques de la région se sont rencontrés à Hiroshima pour débattre de questions prioritaires ayant trait à la gestion des mers et des océans. L'accent mis sur la sécurité alimentaire marine s'est révélé particulièrement pertinent pour la région. Au nombre des formateurs ont figuré des représentants de l'Université de la ville de Hong Kong, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Partenariat pour la gestion écologique des mers de l'Asie de l'Est (PEMSEA) ainsi que des universités d'Hiroshima et de Tokyo.

77. **Diversité biologique** (nombre de pays : 27; nombre de participants : 46). En 2004, un atelier a été organisé à Kushiro (Japon), qui a rassemblé des experts de la diversité biologique de la région. Cet atelier – cinquième d'une série commencée en 1998 – a porté principalement sur la gestion intégrée des ressources en eau. Il a bénéficié de l'appui continu de partenaires tels que le Kushiro International Wetland Centre, la Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat de la Convention de Ramsar.

78. **Maintien de la paix internationale** (nombre de pays : 21; nombre de participants enregistrés : 79). Une grande conférence internationale portant sur le thème du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la défense de la paix et l'édification des nations : continuité et changement – perspectives, a eu lieu à Hiroshima en mars 2005. Les actes de la conférence ont été réunis dans un recueil publié par Martinus Nijhoff Publishers.

Activités du Bureau extérieur de l'UNITAR à Port Harcourt (Nigéria)

79. Le Bureau extérieur de l'UNITAR à Port Harcourt a officiellement ouvert ses portes en mars 2006. Le plus gros des travaux initiaux avait toutefois été mené en 2005 lorsqu'un projet de formation et de renforcement des capacités à long terme avait été mis au point à l'intention des acteurs locaux de la région du delta du Niger. Ce projet portait notamment sur les **relations communautaires, le règlement des conflits, l'émancipation économique et la protection de l'environnement**. Les objectifs du Bureau dans la région sont de faciliter la réalisation – de manière adéquate, efficace et rapide – des objectifs du projet; de maintenir des relations étroites avec les acteurs locaux pour mieux comprendre la situation sur le terrain et de rechercher des solutions avec les différentes parties prenantes; et de renforcer la présence des Nations Unies et leur image dans la région.

80. Il est ressorti de l'étude de faisabilité réalisée que l'on attendait du Bureau qu'il forme plus de 5 000 personnes dans la région du delta du Niger au cours des cinq prochaines années. Les principaux bénéficiaires seront les responsables des États et des autorités locales du delta du Niger et les représentants de la société civile (dirigeants communautaires, animateurs de groupes de jeunes, ONG) et du secteur privé (petites et moyennes entreprises nouvellement créées et sociétés pétrolières).

Résumé des activités

81. **Positionnement institutionnel du Programme de renforcement des capacités dans le delta du Niger.** En 2005, une proposition a été mise au point en consultation avec différentes parties prenantes et d'éventuels partenaires financiers de la région. Axés sur une vision commune du développement économique de la région du delta du Niger, des mémorandums d'accord ont été négociés avec le Gouvernement fédéral nigérian par le biais de la Commission de développement du delta du Niger; cinq des neuf États de la région du delta (Abia, Akwa Ibom, Bayelsa, Delta et Rivers); et les principales sociétés pétrolières opérant dans le delta. Des accords ont été conclus avec Elf Petroleum Nigeria Limited (TOTAL Nigeria) et un certain nombre d'États de la région du delta et ont débouché sur la création d'un fonds d'affectation spéciale. Le fonds est géré par l'UNITAR selon les règles et règlements de l'ONU.

82. **Conception et élaboration du processus de mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités dans le delta du Niger** qui sera mis à l'essai en 2006 à titre de précédent à un programme de formation et de renforcement des capacités quinquennal. *Grosso modo*, la phase préliminaire d'un an devrait permettre de mettre au point des programmes de formation et des plans d'action connexes adaptés à la région; réunir les conditions propices au développement économique du delta du Niger; faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de projets et initiatives concrets.

83. Parmi les thèmes retenus à titre préliminaire pour la formation figurent notamment : **la négociation et le règlement des conflits; la gouvernance et la gestion des administrations locales; la planification du développement économique et social; le développement des entreprises; la protection de l'environnement et le respect des règles y afférentes; et l'évaluation et le suivi.** Le Bureau a établi des partenariats avec plusieurs institutions et experts locaux et internationaux afin de mettre en œuvre les programmes de formation et les plans d'action connexes.

84. Au-delà de ces objectifs, le Programme est conçu pour permettre aux agents de l'État d'être mieux à même de définir la bonne gouvernance et d'en faire une réalité; favoriser la réflexion parmi les responsables de haut niveau, tant à l'échelon fédéral qu'à celui des États, les partenaires de développement et autres et au sein du secteur privé sur la façon de réduire la violence, de renforcer les capacités des gouvernements de gérer leur territoire et de développer l'économie locale; et faciliter le consensus sur une stratégie de développement du delta du Niger qui réponde aux attentes et aux besoins de la majorité de la population et prenne en considération les programmes locaux, régionaux, fédéraux et internationaux en cours.

Bureau extérieur de l'UNITAR à Douchanbé (Tadjikistan)

85. En 2004, l'UNITAR a créé un bureau extérieur à Douchanbé afin d'aider le Ministère de l'économie et du commerce de la République du Tadjikistan à faire avancer le processus d'adhésion du pays à l'OMC. La création du Bureau a été bien accueillie par l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2005, le Bureau est entré dans sa deuxième phase opérationnelle qui a vu l'adaptation de son mandat en matière de formation. Il a ainsi procédé à une évaluation des besoins en matière de formation de façon à identifier les besoins à court et long terme en matière de formation des différents bénéficiaires au Tadjikistan.

86. En 2005, **53 individus** ont bénéficié d'activités de formation. Les experts venaient du Gouvernement tadjik, d'ONG, de milieux intellectuels et universitaires et d'organisations internationales. Faisant fond sur l'évaluation des besoins en matière de formation susmentionnée, le Bureau a offert deux programmes de formation à Douchanbé en 2005.

87. **Programmes de formation au droit national et international concernant les cours d'eau et à l'aptitude à la négociation et aux techniques en la matière.** Un programme de formation a porté sur le **droit national et international relatif aux cours d'eau** et un atelier sur **l'aptitude à la négociation et les techniques en la matière**. Ces programmes ont été offerts à des représentants des ministères, d'organisations gouvernementales, d'ONG et de milieux intellectuels et universitaires tadjiks.

88. Ils ont permis aux bénéficiaires de mener leurs activités quotidiennes plus efficacement. Ils ont également permis aux responsables gouvernementaux de mieux représenter et défendre les intérêts nationaux lors des conférences et réunions régionales et internationales. Ils ont enfin contribué à mieux faire comprendre le droit international et les défis juridiques que se doit de relever le pays dans les domaines de l'environnement, de l'eau, des cours d'eau, du financement, des aspects économiques du développement et de la coopération décentralisée.

Chapitre VIII

Méthodes de formation de l'UNITAR

89. La vision qu'a l'UNITAR de la formation et du renforcement des capacités se fonde sur la conviction que la formation doit être liée aux initiatives nationales, internationales et locales facilitant le changement et avoir des effets tangibles. Pour s'assurer que la formation puisse apporter une contribution de ce type, l'UNITAR applique un certain nombre d'idées et principes de base :

- Le transfert des données d'expérience, de la technologie et du savoir-faire doit répondre aux besoins et demandes des partenaires;
- La formation doit faire partie intégrante du renforcement des capacités et de la mise en valeur des ressources humaines;
- La formation doit viser à renforcer les capacités des bénéficiaires de manière à ce qu'il leur soit possible de s'acquitter des tâches pertinentes de façon efficace;
- La formation doit contribuer à la mise en œuvre et au point de stratégies nationales.

90. Les méthodes de formation retenues pour un programme de formation, un cours ou une activité donnés sont essentielles à leur efficacité. Une synthèse des outils et méthodes utilisés par l'UNITAR figure ci-après.

91. Les **programmes de bourses d'études** sont des cours intensifs de deux à six semaines. Ils durent en général plus longtemps que les autres programmes de formation, sont offerts chaque année et les participants sont sélectionnés sur concours. Ils permettent à leurs bénéficiaires de mettre à jour et d'approfondir leurs connaissances des faits nouveaux concernant un domaine spécifique.

92. Les **ateliers thématiques et conférences**, en rassemblant des acteurs clefs des administrations nationales et locales, du système des Nations Unies et de la communauté des ONG, leur permettent d'examiner des sujets et thèmes particuliers méritant un échange systématique de données d'expérience et d'enseignements tirés. Il est pris note des résultats obtenus, qui sont largement diffusés à titre de contributions à de futures initiatives portant sur les sujets abordés.

93. L'**auto-évaluation des besoins en matière de capacités et la préparation des profils nationaux** aident les pays à entreprendre des auto-évaluations de leurs capacités dans certains domaines. L'UNITAR a mis au point et à l'essai un certain nombre de méthodes et ces évaluations constituent la base permettant de définir des programmes ciblés de renforcement des capacités.

94. Le **renforcement des compétences en vue de la formulation de stratégies et de plans d'action** soutient les efforts déployés à l'échelon national et local pour lancer des initiatives sur des questions prioritaires, notamment des cours de renforcement des compétences en vue de la mise au point de plans d'action. Bien que toutes les décisions de fond soient prises au niveau national, l'UNITAR fournit des conseils, des informations et son savoir-faire.

95. La **gestion des connaissances** est une méthode mise au point et utilisée pour s'appropriier et mettre en commun les connaissances accumulées par les institutions. Les principaux éléments de la gestion des connaissances sont l'auto-évaluation, la distillation et la transmission des données d'expérience au sein d'un groupe de

personnes afin d'en améliorer la performance. Les techniques de gestion des connaissances reposent sur divers processus d'auto-évaluation combinés à d'autres outils utilisés avec les participants à une activité de formation pour évaluer les compétences de leur communauté dans un domaine particulier. Ces outils permettent d'identifier les niveaux de compétences et sont idéaux pour une mise en commun des connaissances.

96. Le **renforcement des capacités par le biais de la formation et du partage des connaissances**. L'UNITAR s'efforce de répondre aux besoins en matière de capacités par le biais de partenariats facilitant un renforcement desdites capacités et une formation novatrice avec des instituts de pays en développement. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de ces réserves régionales de connaissances et de consolider leurs infrastructures afin de leur permettre de mener des activités de renforcement des capacités et de mettre en valeur les ressources humaines. Grâce à cette méthode, l'UNITAR donne au réseau des moyens plus adaptés d'offrir une formation ciblée et des activités de renforcement des capacités aux niveaux national et régional. Par exemple, dans le cadre du projet de renforcement des capacités concernant les changements climatiques (C3D), les partenaires ont mis au point des modules de formation pour chaque thème retenu et offert une formation aux autres centres ainsi qu'à des parties prenantes locales et régionales. La mise au point de ces activités se fait en consultation directe avec des représentants spécialisés de chaque nation concernée par le biais d'un groupe consultatif sur les projets.

97. La **formation des formateurs** permet d'apporter un appui aux participants à un programme tout au long de la phase d'application à l'échelle nationale des activités et ateliers. Dans ce cadre, d'anciens participants sont désignés comme formateurs de l'UNITAR pour mener dans leur pays des activités de formation, avec l'appui de l'Institut, reposant sur les méthodes de formation de ce dernier.

98. Des **plans d'action nationaux en matière d'adaptation** ont été mis au point au sein de l'UNITAR en tant que moyens simplifiés et directs de communication de l'information ayant trait aux besoins urgents et immédiats d'adaptation des pays les moins avancés (PMA). Ces plans d'action ne sont pas une méthode UNITAR en soi, mais ont été mis au point et utilisés par la Convention sur les changements climatiques, le groupe d'experts des pays les moins avancés et les organismes du Fonds pour l'environnement mondial.

99. L'**enseignement à distance et la formation électronique** constituent des méthodes séparant participants et formateurs par le temps, le lieu ou les deux. L'enseignement à distance constitue le concept le plus vaste et comprend la nouvelle technologie qu'est la formation électronique. L'UNITAR a mis au point et à l'essai ces deux techniques, estimant qu'elles constituaient des méthodes de formation viables des agents de l'État, des diplomates, des parlementaires et autres professionnels travaillant à plein temps, et venant en général de pays en développement ou en transition.

100. Depuis la fin des années 80, des cours d'enseignement à distance reposant sur des textes ont été proposés aux agents de l'État et aux professionnels des pays en développement. En outre, en 2000, l'UNITAR a commencé à mettre en place un système modèle de formation électronique qui permet aux agents de l'État et aux diplomates des pays en développement de relever les défis auxquels ils sont confrontés. Une série de cours de formation électronique est offerte aux responsables de la gestion de la dette et du secteur financier dans le domaine de la

gestion de la dette publique, et des cours spécialisés à l'intention des diplomates et des experts de l'environnement ont également été mis en ligne. Une attention toute particulière a été accordée à l'équilibre qu'il convenait de maintenir entre la technique, la didactique et les besoins spécifiques du public visé par l'UNITAR. À ce jour, les cours de formation électronique ont grandement contribué à améliorer la notoriété de l'Institut, son rayonnement et son image au sein des États Membres de l'ONU et le taux d'achèvement a été de 87 %. Le programme de formation électronique de l'UNITAR a été mis à la disposition d'autres programmes et entités des Nations Unies.

101. La **recherche sur et en vue de la formation** permet à l'UNITAR de continuer à actualiser et améliorer ses techniques de formation. À cet effet, l'Institut a axé ses activités de recherche sur les programmes et méthodes de formation et de renforcement des capacités et soutient la recherche appliquée sur et en vue de la formation. L'un des éléments clefs des activités orientées vers la recherche de l'UNITAR est la mise au point de méthodes conçues pour permettre une évaluation des projets de l'UNITAR et s'assurer que les enseignements tirés des expériences passées s'appliquent aux nouvelles initiatives.

Chapitre IX

Partenariats et réseaux

102. Par le biais de partenariats établis aussi bien avec des organismes des Nations Unies qu'avec des organisations extérieures, l'UNITAR lie systématiquement ses activités de formation et de renforcement des capacités au savoir-faire et à l'expérience de fond d'autres institutions. Cela lui permet de tirer parti des réseaux d'excellence existants et de mettre en commun les ressources. Des partenariats sont régulièrement établis avec :

- **Des organisations internationales** – L'UNITAR mène souvent des programmes à la demande d'organisations internationales ayant un mandat de fond et une expérience dans un domaine particulier;
- **Des organisations régionales** – L'Institut établit des partenariats avec des associations et les commissions régionales en vue de promouvoir la paix et le développement économique et social, compte tenu des besoins communs à des pays voisins;
- **Des gouvernements et des autorités locales** – Les gouvernements, notamment les administrations centrales ainsi que les autorités locales, sont les principaux bénéficiaires des activités de formation de l'UNITAR. Les gouvernements jouent également un rôle crucial en ce qu'ils fournissent des ressources financières et techniques à l'UNITAR pour ses activités;
- **Le secteur privé** – L'UNITAR établit de plus en plus de partenariats avec des grandes entreprises afin de tirer parti de leurs connaissances, de leurs ressources et de leurs compétences;
- **La société civile** – Le rôle important que jouent les groupes de la société civile œuvrant dans l'intérêt général au développement économique et social est de plus en plus reconnu. Des efforts spéciaux sont souvent nécessaires pour soutenir certains groupes de la société civile et l'UNITAR s'emploie tout particulièrement à collaborer avec ces groupes et à renforcer leurs capacités;
- **Les centres d'excellence et les établissements universitaires** – Reconnaisant la vaste expérience et la contribution que sont susceptibles de faire les centres d'excellence et les établissements universitaires, l'UNITAR a commencé à collaborer avec ces institutions.

103. Enfin, les **réseaux** existant aux niveaux national et local jouent un rôle clef dans les efforts déployés par l'UNITAR pour s'assurer que sa formation correspond bien aux besoins et priorités nationaux. Ces réseaux sont souvent mis sur pied et coordonnés par les gouvernements et font appel à un grand nombre de parties prenantes, tant au sein qu'à l'extérieur du gouvernement. À titre d'illustration concrète, la liste des partenariats et réseaux figure en annexe (annexe VI).

Chapitre X

Suivi et évaluation

104. Conformément à une recommandation du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, l'UNITAR a publié une série d'instructions et de procédures internes complémentaires afin d'harmoniser la façon dont l'ensemble de ses projets étaient évalués. Ces instructions et procédures sont déjà appliquées et leur intégration complète dans le processus d'évaluation interne de l'UNITAR est prévue pour 2007.

105. À tout le moins, l'ensemble des grands programmes de l'UNITAR et des projets qui en relèvent reposent systématiquement sur une méthode d'évaluation harmonisée. Cette méthode a été élaborée dans le cadre du document concernant le cycle de programmation de l'UNITAR en matière de formation. Elle comprend des directives détaillées pour la conception, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de coopération technique mis en œuvre par l'UNITAR et montre comment respecter les normes relatives à l'établissement des rapports.

106. Les mesures suivantes ont également été prises pour assurer une évaluation et un suivi rigoureux des activités de l'UNITAR :

- Chaque projet mis en œuvre par l'UNITAR est doté d'un mécanisme d'évaluation réaliste permettant de définir objectifs et indicateurs de résultats compte tenu des limitations budgétaires et des contraintes en matière de ressources humaines;
- À tout le moins, chaque programme ou projet, quels que soient sa taille et son budget, doit donner lieu à un rapport d'auto-évaluation concis chaque année. Ce rapport définit la structure de base et l'objectif de chaque projet et comporte une évaluation annuelle des résultats;
- Si les donateurs l'exigent ou s'il existe d'autres stipulations, il peut être demandé une évaluation globale ou indépendante des programmes et projets. Celle-ci est ensuite menée à bien compte tenu des limitations budgétaires et des contraintes en matière de ressources humaines;
- Les résultats de ces procédures d'évaluation sont portés à l'attention des responsables des autres programmes de l'UNITAR, conformément à la procédure de diffusion établie par le Directeur général.

107. Outre les mesures susmentionnées, des instructions spécifiques ont été publiées concernant la création et la mise en commun et à jour de pièces justificatives concernant les recettes mentionnées dans les états financiers de l'UNITAR. Ces instructions visent à donner suite aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et le Conseil d'administration de l'UNITAR pour faciliter le suivi de l'utilisation des bourses et des contributions reçues par l'Institut et de leur adéquation avec son mandat et ses fonctions.

Annexe I

Statistiques de la participation des pays par groupe régional

(Au 31 décembre 2005)

Membres de la Commission économique pour l'Afrique, y compris l'Égypte
Nombre de participants au cours de la période à l'examen : 18 899 Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (38 078)
Afrique du Sud : 683, (1 328); Algérie : 138, (383); Angola : 38 (221); Bénin : 508, (954); Botswana : 77, (466); Burkina Faso : 319, (816); Cameroun : 967, (1 363); Cap-Vert : 220, (430); Comores : 73, (127); Congo : 1 973, (2 195); Côte d'Ivoire : 459, (846); Djibouti : 5, (89); Égypte : 482, (1 170); Érythrée : 222, (454); Éthiopie : 230, (848); Gabon : 13, (544); Gambie : 350, (756); Ghana : 1 480, (2 268); Guinée : 131, (329); Guinée-Bissau : 101, (192); Guinée équatoriale : 131, (173); Kenya : 995, (1 554); Lesotho : 57, (320); Libéria : 145, (261); Libye : 20, 207; Madagascar : 48, (358); Malawi : 207, (564); Mali : 108, (591); Maurice : 35, (269); Mauritanie : 85, (259); Mozambique : 107, (323); Namibie : 87, (340); Niger : 745, (976); Nigéria : 3 439, (4 427); Ouganda : 532, (1 089); République centrafricaine : 252, (367); République démocratique du Congo : 122, (341); République-Unie de Tanzanie : 178, (582); Rwanda : 216, (452); Sao Tomé-et-Principe : 109, (132); Sénégal : 875, (2 953); Seychelles : 3, (63); Sierra Leone : 329, (510); Somalie : 12, (103); Soudan : 557, (1 073); Swaziland : 33, (217); Tchad : 229, (756); Togo : 481, (620); Tunisie : 19, (486); Zambie : 146, (756); Zimbabwe : 128, (1 177).

Membres de la Commission économique pour l'Europe, y compris le Canada et les États-Unis d'Amérique ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et la Turquie
Nombre de participants au cours de la période à l'examen : 6 957 Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (26 695)
Albanie : 55, (146); Allemagne : 173, (2 443); Andorre : 138, (159); Arménie : 211, (284); Autriche : 74, (355); Azerbaïdjan : 46, (287); Bélarus : 103, (185); Belgique : 119, (324); Bosnie-Herzégovine : 48, (157); Bulgarie : 90 (303); Canada : 418, (1 260); Chypre : 7, (100); Croatie : 166, (323); Danemark : 41, (231); Espagne : 251, (764); Estonie : 16, (53); États-Unis d'Amérique : 1 429, (7 424); Ex-République yougoslave de Macédoine : 77, (249); Fédération de Russie : 150, (422); Finlande : 41, (272); France : 653, (1 588); Géorgie : 120,

(211); Grèce : 33, (145); Hongrie : 17, (202); Irlande : 62, (204); Islande : 13, (65); Israël : 21, (241); Italie : 481, (1 049); Kazakhstan : 84, (274); Kirghizistan : 113, (312); Lettonie : 13, (301); Liechtenstein : 22, (63); Lituanie : 21, (266); Luxembourg : 13, (92); Malte : 20, (176); Monaco : 12, (28); Norvège : 69, (272); Ouzbékistan : 31, (277); Pays-Bas : 107, (440); Pologne : 76, (280); Portugal : 72, (266); République de Moldova : 31, (59); République tchèque : 15, (246); Roumanie : 139, (251); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : 243, (855); Saint-Marin : 3, (32); Slovaquie : 90, (276); Slovénie : 30, (111); Suède : 68, (392); Suisse : 430, (906); Tadjikistan : 103, (514); Turkménistan : 5, (150); Turquie : 140, (451); Ukraine : 19, (164).

Membres de la Commission économique pour l'Asie occidentale, y compris l'Égypte

Nombre de participants au cours de la période à l'examen : 1 484
Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (5 162)

Arabie saoudite : 39, (237); Bahreïn : 7, (209); Égypte : 482, (1 170); Émirats arabes unis : 129, (244); Jordanie : 342, (660); Koweït : 106, (485); Liban : 57, (189); Oman : 50, (222); Palestine : 13, (728); Qatar : 84, (249); République arabe syrienne : 33, (309); Yémen : 142, (460).

Membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à l'exclusion du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nombre de participants pour la période d'examen : 2 783
Nombre de participants depuis la création d'UNITAR : (12 436)

Antigua-et-Barbuda : 10, (50); Argentine : 194, (785); Bahamas : 13, (161); Barbade : 21, (151); Belize : 8, (87); Bolivie : 123, (336); Brésil : 239, (975); Chili : 36, (381); Colombie : 78, (392); Costa Rica : 135, (408); Cuba : 6, (628); Dominique : 11, (49); Équateur : 141, (849); El Salvador : 145, (410); Grenade : 11, (56); Guatemala : 54, (298); Guyana : 21, (165); Haïti : 222, (604); Honduras : 242, (398); Jamaïque : 219, (498); Mexique : 90, (740); Nicaragua : 16, (182); Panama : 96, (257); Paraguay : 84, (375); Pérou : 106, (1 109); République dominicaine : 67, (352); Saint-Kitts-et-Nevis : 0, (29); Sainte-Lucie : 8, (276); Saint-Vincent-et-les-Grenadines : 9, (42); Suriname : 77, (236); Trinidad-et-Tobago : 102, (298); Uruguay : 48, (253); Venezuela (République bolivarienne du) : 151, (606).

Membres de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP), y compris : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan; à l'exclusion des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Fédération de Russie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nombre des participants pendant la période de l'examen : 8 516
 Nombre de participants depuis la création de l'UNITAR : (20 981)

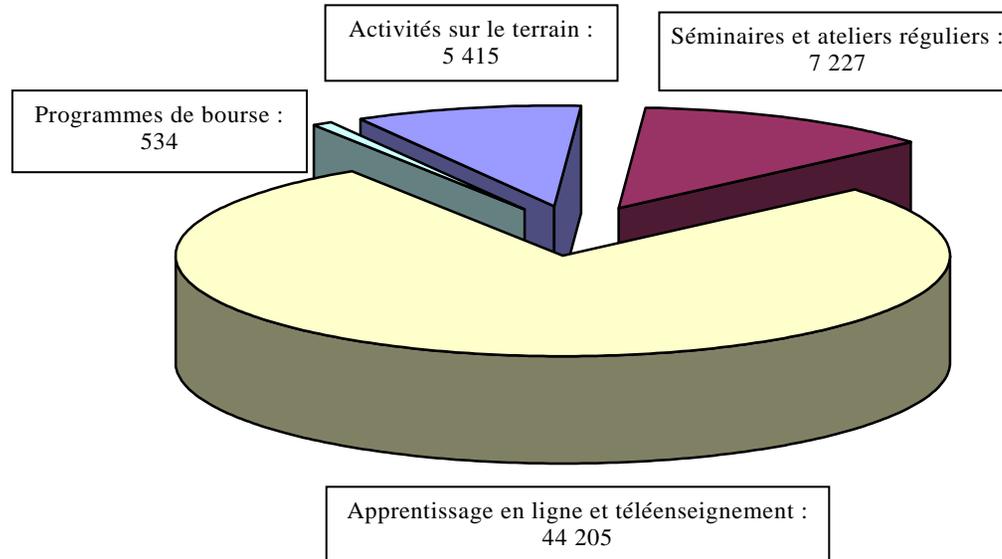
Afghanistan : 676, (797); Arménie : 211, (284); Australie : 772, (1 982); Azerbaïdjan : 46, (287); Bangladesh : 1 322, (1 706); Bhoutan : 15, (166); Brunéi Darussalam : 42, (219); Cambodge : 154, (345); Chine : 177, (1 030); Fidji : 47, (187); Îles Marshall : 23, (73); Îles Salomon : 2, (50); Inde : 876, (1 534); Indonésie : 355, (1 163); Iran (République islamique d') : 132, (554); Japon : 107, (621); Kazakhstan : 84, (274); Kiribati : 30, (44); Kirghizistan : 113, (312); Malaisie : 549, (889); Maldives : 15, (138); Micronésie : 8, (40); Mongolie : 163, (424); Myanmar : 48, (239); Nauru : 20, (44); Népal : 151, (379); Nioué : 0, (2); Nouvelle-Zélande : 97, (365); Ouzbékistan : 31, (277); Pakistan : 360, (914); Palaos : 8, (11); Papouasie-Nouvelle-Guinée : 15, (91); Philippines : 503, (1 024); République de Corée : 50, (329); République démocratique populaire lao : 62, (194); République populaire démocratique de Corée : 11, (97); Samoa : 47, (87); Singapour : 90, (334); Sri Lanka : 355, (692); Tadjikistan : 108, (514); Thaïlande : 357, (845); Tonga : 16, (43); Turquie : 140, (451); Turkménistan : 5, (150); Tuvalu : 2, (86); Vanuatu : 1, (46); Viet Nam : 120, (648).

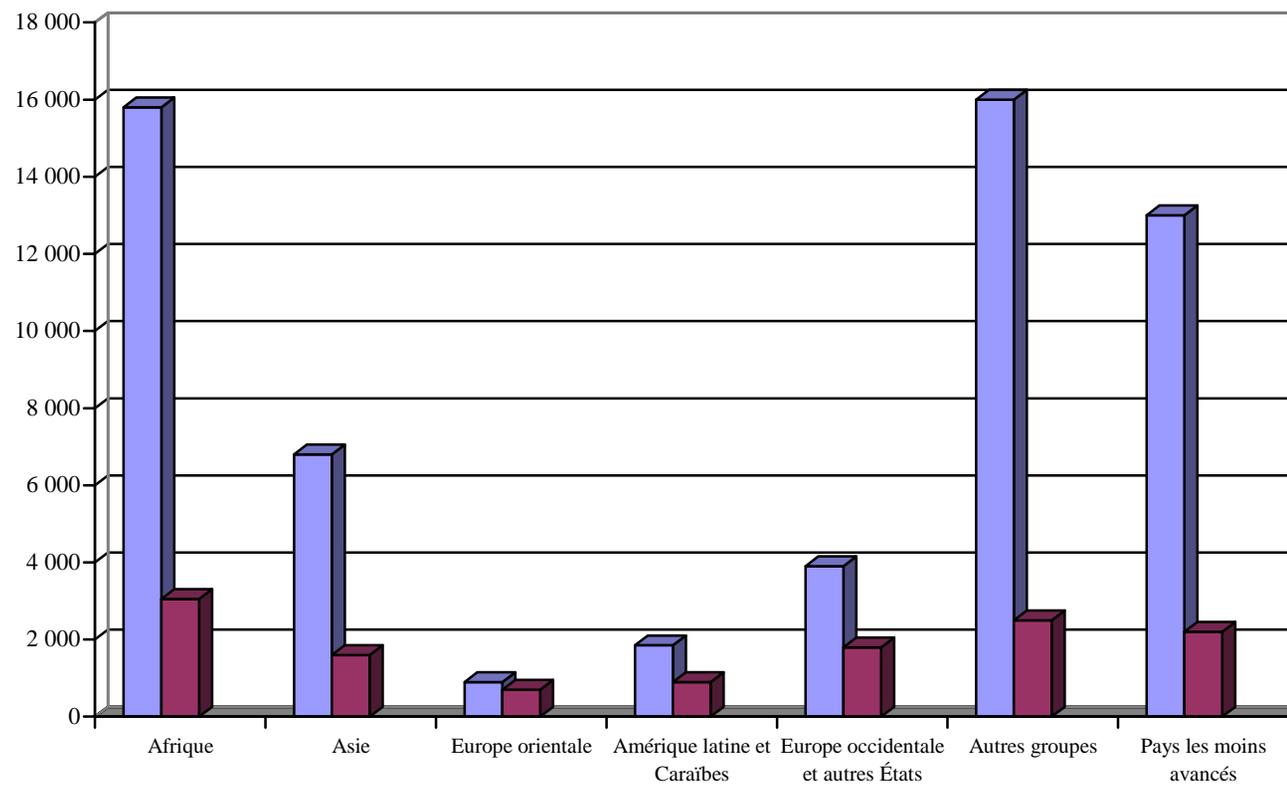
Note : Ceci représente 38 639 participants aux activités de l'UNITAR pour l'exercice biennal 2004-2005. Le nombre total des participants au cours de cette période s'est élevé à 57 378. **La différence de 18 739 représente le nombre de participants du système des Nations Unies et des organismes des Nations Unies, des États Membres, des nationalités non enregistrées, des ONG, des universités et autres.**

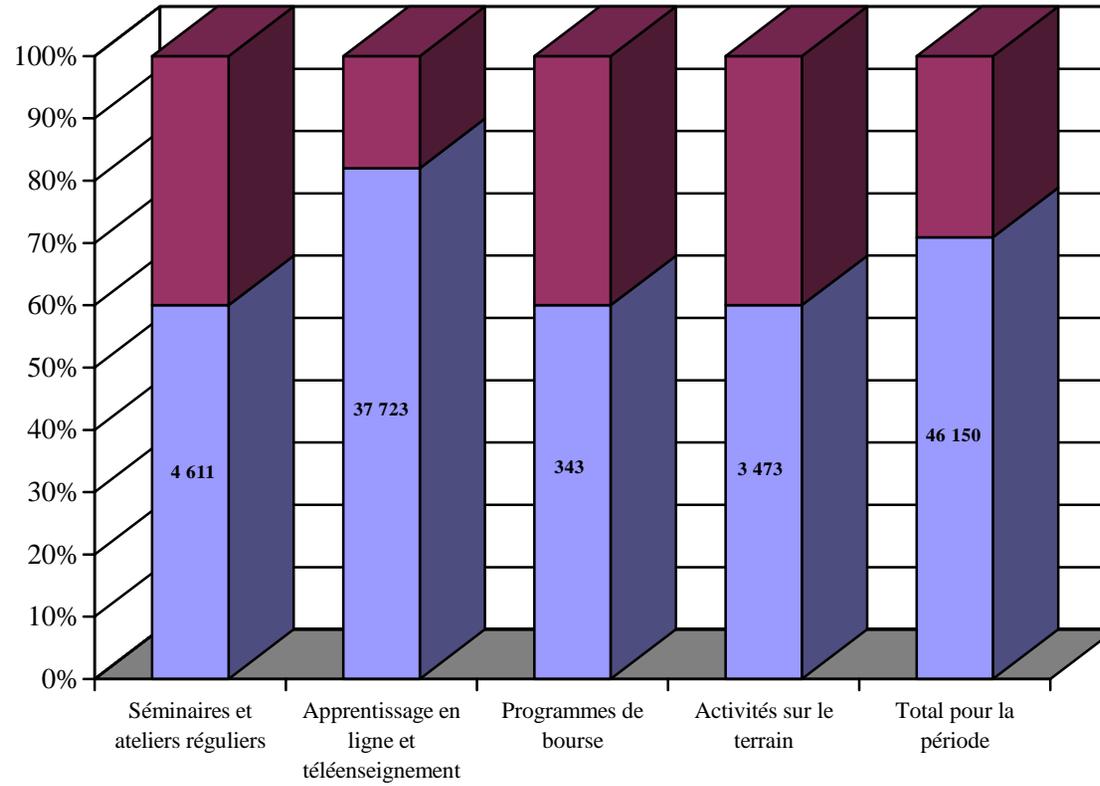
Annexe II**Rapport sur la participation par région**

Nombre total de participants aux activités de l'UNITAR du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005	57 378	100 %
Participants des pays en développement	30 242	53 %
Participants des pays en transition	1 982	3 %
Participants des pays industrialisés	6 425	1 %
Participants des ONG, du système des Nations Unies et des nationalités non enregistrées	18 739	33 %

Il semble que les participants des pays en développement demeurent les principaux bénéficiaires des activités de l'UNITAR (53 %).

Distribution des participants par catégorie d'activités de l'UNITAR

Annexe IV**Nombre de participants par groupe de pays**

Distribution par sexe par catégorie d'activités de formation de l'UNITAR

Annex VI**List of UNITAR partnerships and networks (2004-2005)****International Organizations**

Convention on Biological Diversity Secretariat, Canada
Dag Hammarskjöld Library
Economic and Social Council
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Global Environment Facility (GEF)
Inter-Agency Support Group on Indigenous Issues (IASG)
International Committee of the Red Cross (ICRC)
International Court of Justice (ICJ)
International Criminal Court (ICC)
International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia (ICTY)
International Labour Office (ILO)
International Monetary Fund (IMF)
International Organization for Migration (IOM)
International Programme on Chemical Safety (IPCS)
International Security Assistance Force (ISAF)
International Trade Centre (ITC)
International Tribunal for the Law of the Sea (ITLOS)
Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS)
Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (UNHCHR)
Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)
Organization for Economic Cooperation and Development (OECD)
Organization for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW)
Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE)
Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
Ramsar Convention Secretariat, Switzerland
Secretariat of the Aarhus Convention
Secretariat of the Basel Convention
Secretariat of the Rotterdam Convention
Secretariat of the Stockholm Convention

United Nations Assistance Mission in Afghanistan (UNAMA)
United Nations Children's Fund (UNICEF)
United Nations Compensation Commission (UNCC)
United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)
United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD)
United Nations Department of Peacekeeping Operations
United Nations Department of Political Affairs
United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)
United Nations Development Programme (UNDP)
United Nations Economic Commission for Africa (UNECA)
United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)
United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)
United Nations Fund for International Partnerships (UNFIP)
United Nations Framework Convention for Climate Change (UNFCCC)
United Nations Human Settlements Programme (UN - HABITAT)
United Nations Industrial Development Organization (UNIDO)
United Nations Library Geneva
United Nations Mission of Support in East Timor (UNMISSET)
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)
United Nations Office Geneva (UNOG)
United Nations Office of Legal Affairs
United Nations Office for Outer Space Affairs
United Nations Office for Project Services (UNOPS)
United Nations Office Nairobi (UNON)
United Nations Office Vienna (UNOV)
United Nations Operation in Burundi (ONUB)
United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues
United Nations Population Fund (UNFPA)
United Nations Secretariat
United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)
United Nations University (UNU)
United Nations Volunteers (UNV)
World Bank Group
World Food Programme (WFP)

World Health Organization (WHO)
 World Intellectual Property Organization (WIPO)
 World Trade Organization (WTO)

Regional Organizations

African Union (AU)
 African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR)
 African Development Bank (AfDB), Abidjan/Tunis, Côte d'Ivoire/Tunisia
 Association of South East Asian Nations (ASEAN)
 Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC)
 Asian Disaster Reduction Centre (ADRC), Kobe, Japan
 Asian Development Bank (ADB), Philippines
 Comision Centroamericana de Ambiente y Desarrollo (CCAD), San Salvador
 Commonwealth Secretariat
 Council of Europe
 EC-ASEAN Intellectual Property Rights Cooperation Programme, Bangkok, Thailand (ECAP II)
 European Commission- DG Development
 European Commission- DG Environment
 European Commission Joint Research Centre, Ispra, Italy
 European Organization for Nuclear Research (CERN)
 European Space Agency (ESA)
 European Union Space Centre
 European Foundation for the Sustainable Development of Regions (FEDRE), Geneva, Switzerland
 GEF/UNDP/IMO Regional Programme on Building Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia (PEMSEA), Philippines
 Latin American Federation of Cities, Municipalities and Associations, Quito, Ecuador
 Macroeconomic and Financial Management Institute for Eastern and Southern Africa (MEFMI), Harare, Zimbabwe
 New Partnership for Africa's Development (NEPAD)
 Pôle Régional de Formation en gestion de la dette en Afrique du Centre et de l'Ouest (Pôle-Dette), Yaoundé, Cameroun
 Region Rhône-Alpes, Lyon, France
 Regional Network of Local Authorities for the Management of Human Settlements, (Citynet), Yokohama, Japan

Regional Trade Facilitation Programme, Gaborone, Botswana

Southern Africa Development Community (SADC)

West African Institute for Financial and Economic Management (WAIFEM), Lagos, Nigeria

National Governments and Local Authorities

Afghan Ministry of Women's Affairs

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Dakar/Sénégal

Central Bank of Venezuela, Caracas

Canton of Geneva, Switzerland

Central Banks (Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Yaoundé/Cameroun

City of Hiroshima, Japan

Community of Matagalpa, Nicaragua

Consejo Estatal de Protección al Ambiente (COEPA), Veracruz, Mexico

Debt Management Offices

Diplomatic Training Institutes (Gambia, Iraq, Morocco, Saudi Arabia, South Africa, Thailand, Viet Nam)*

Engineering Service for Afghanistan Reconstruction, Afghanistan

German Academic Exchange Service (DAAD)

Hiroshima Prefectural Government, Japan

Independent Administrative Reform and Civil Service Commission (IARCSC), Afghanistan

International Association of French-speaking Mayors (AIMF), Paris, France

Japan Bank for International Cooperation (JBIC), Japan

Japan International Cooperation Agency (JICA), Japan

Kushiro International Wetland Centre (KIWC), Japan

Le Grand Lyon, France

Lower Colorado River Authority (LCRA), United States of America

Ministry of Finance and Planning of Indonesia

Ministries of Development Cooperation and/or Foreign Affairs in: Canada, Ecuador, Eritrea, Gambia, Indonesia, Iraq, Japan, Morocco, Myanmar, Netherlands, Nigeria, Serbia and Montenegro, South Africa, Switzerland, Thailand, United States of America, Viet Nam

* UNITAR is also closely associated with the Group of Deans and Directors of Diplomatic Academies and Foreign Service Institutes comprising 65 Diplomatic Training Institutes.

Ministries of Environment and/or Health in: Albania, Algeria, Armenia, Bangladesh, Barbados, Belarus, Benin, Bhutan, Botswana, Bulgaria, Burundi, Cambodia, Chad, Chile, China, Comoros, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Djibouti, Democratic People's Republic of Korea, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, Gambia, Georgia, Ghana, Guinea, Guinea Bissau, Haiti, India, Indonesia, Jamaica, Japan, Jordan, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Kyrgyzstan, Lao People's Democratic Republic, Lebanon, Lesotho, Malawi, Malaysia, Mali, Mauritania, Micronesia, Mongolia, Nepal, Nigeria, Oman, Pakistan, Panama, Papua New Guinea, Philippines, Samoa, São Tome and Príncipe, Senegal, Slovenia, South Africa, the Sudan, Suriname, Thailand, Togo, Tunisia, Uganda, United Republic of Tanzania, Yemen, Zambia, Zimbabwe

Ministry of International Economic Relations of the Union of Serbia and Montenegro

Ministry of Land, Infrastructure and Transport, Japan

Ministry of Land Planning and Environment of Algeria

National Economic Development and Labour Council (NEDLAC), Pretoria, South Africa

National Planning Commission, Damascus, Syrian Arab Republic

Municipal Development Partnership, Cotonou, Benin

Network of Local Authorities for the Information Society (IT4AII), Bilbao, Spain

Programme SYNI (Ville de Lausanne & Association Synergie Internationale), Lausanne, Switzerland

Union of the Baltic Cities (UBC), Gdansk, Poland

United Cities and Local Governments (UCLG), Barcelona, Spain

Swiss Agency for the Environment, Forests and Landscape (SAEFL)

Yakushima Environmental Culture Centre

The Private Sector

Alcatel, Paris, France

Consultatio Venture Consulting AG, Augsburg, Germany

CropLife International, Brussels, Belgium

Digitech, Fernelmont, Belgium

Dexia Crédit Local, Paris, France

Digital globe, Longmont, United States of America

Element-K, Rochester, United States of America

Eurimage, Rome, Italy

INTA SPACE TURK, Ankara, Turkey

Intel Corporation, Santa Clara, United States of America

International Council of Chemical Associations, Brussels, Belgium

Gamma Remote Sensing, Gümligen, Switzerland
Hewlett-Packard, Geneva, Switzerland
Korea Telecom Corp., Republic of Korea
Lamb & Lamb, United States of America
Mazda Motor Corporation, Japan
Microsoft Corporation, United States of America
Mikuni & Co., Japan
Molten Corp, Japan
PKN Orlen, Plock, Poland
Public Speaking International, Boston, United States of America
Sachsen Wasser GmbH, Leipzig, Germany
Société Générale de Surveillance (SGS), Geneva, Switzerland
Spot Image, Toulouse, France
TOTAL, Paris, France
VEOLIA Environnement, Paris, France

Civil Society

Auditoria Democratica Andina, Quito, Ecuador
Global Ecovillage Network, Findhorn, Scotland
Indigenous Peoples' of Africa Coordinating Committee, (IPAAC), Cape Town, South Africa
International Committee of the Red Cross (ICRC), Switzerland
International Council on Monuments and Sites (ICOMOS), Australia
International Ocean Institute (IOI), Japan
International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW), Japan
International POPs Elimination Network (IPEN)
International Working Group for Indigenous Affairs, (IWGIA), Copenhagen, Denmark
MapAction, Beckenham Kent, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Reuters Foundation, London, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Save the Children – Sweden, Stockholm, Sweden
Telecoms Sans Frontiers, Pau, France
World Conservation Union (IUCN), Gland, Switzerland
World Wildlife Fund (WWF)
WSP International, Switzerland

Centers of Excellence and Academic Institutions

Armenian Academy of Sciences, Yerevan

Auschwitz-Birkenau State Museum, Poland

Bibliotheca Alexandrina, Egypt

Centre for Conflict Resolution, Cape Town, South Africa

City University of Hong Kong, China

Columbia University, New York, United States of America

Diplomatic Academy of Vienna, Austria

Energie Environment Development Programme (ENDA TM), Dakar, Senegal

Getty Conservation Institute (GCI), United States of America

Global Change SysTem for Analysis Research an Training (START) – International
START Secretariat, Washington, D.C., United States of America

Graduate Institute of Development Studies (IUHED), Geneva, Switzerland

Hiroshima Institute for Peace Science, Japan

Hiroshima Peace Institute, Japan

Hiroshima Prefecture Fisheries and Marine Technology Centre, Japan

Hiroshima University, Community Cooperation Centre, Japan

Hiroshima University, Graduate School for International Development and
Cooperation (IDEC), Japan

Hiroshima University, Graduate School of Biosphere Science, Japan

Hiroshima University, Environmental Research and Management Center, Japan

Hiroshima University, Institute of Peace Studies (IPS)

Hiroshima University, Japan

Hokkaido University, Graduate School of Environmental Earth Science, Japan

Indian Ocean Marine Affairs Cooperation (IOMAC), Sri Lanka

Institute for Environment and Development (LESTARI) at Kebangsaan University,
Malaysia

Institute for Ocean Policy, Ship & Ocean Foundation, Japan

Institute of Policy Studies (IPS), Singapore

International Center for Tropical Agriculture (CIAT), Cali, Colombia

International Charter Space and Major Disasters, International Recovery Platform,
Kobe, Japan

International Law Institute (ILI), Kampala, Uganda

International Peace Academy, New York, United States of America

Japan Wildlife Research Center (JWRC), Japan

National Centre for Space Studies (CNES), Paris, France
New York University, New York, United States of America
Northern Arizona University/Builders without Borders, United States of America
Munasinghe Development Insitute (MIND), Colombo, Sri Lanka
Pacific Disaster Centre, Hawaii, United States of America
Prefectural University of Hiroshima, Japan
Project on International Courts and Tribunals (PICT), London/New York
Research Institute for Ocean Economics, Japan
Seoul National University, Republic of Korea
Seton Hall University, South Orange, United States of America
Singapore International Foundation (SIF), Singapore
Stillman School of Business at Seton Hall University (SHU), United States of America
Stockholm Environment Institute, Oxford, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
SURE Institute, Pakistan
Tenri University, Japan
Tokyo University, Asian Natural Environmental Science Centre, Japan
University of Calgary, Canada
University of Hyogo, Japan
University of Texas at Austin, United States of America
University of Cape Town, South Africa
University of Connecticut, Storrs, United States of America
University of Geneva, Switzerland
University of Joensuu, Finland
Urban Design Research Institute (UDRI), India
Victoria University of Wellington, New Zealand
Wildlife Institute of India
Yale University, United States of America
Zayed University of the United Araba Emirates

06-43614 (F) 150806 210806

